

Objectifs de la journée d'étude

Le Centre de Droit de la famille organise le 22 octobre 2009 un colloque sur le thème de la prestation compensatoire, ses principes, ses règles et ses enjeux. Destinée à tous les praticiens, magistrats, avocats, notaires, cette journée d'étude a pour objectif de faire un bilan de la pratique de la prestation compensatoire après les réformes intervenues en 2000 et 2004. Elle s'appuiera sur l'enquête réalisée par le Centre de droit de la famille auprès du Tribunal de grande instance de Lyon et sur les expériences de barèmes.

La matinée sera consacrée à l'exposé des évolutions législatives et jurisprudentielles récentes et à la présentation des enquêtes de terrain menées sur ces deux questions.

L'après-midi, seront proposés des ateliers au cours desquels discussions et études de cas pratiques permettront de traiter des problèmes posés par la pratique de la prestation compensatoire, notamment sa fixation, sa liquidation dans le cadre du règlement global des intérêts patrimoniaux des époux et sa révision.

Responsable scientifique :

Hugues FULCHIRON

Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3

Directeur du Centre de droit de la famille

Contacts :

<http://cdf.lyon3.free.fr> - cdfamille@univ-lyon3.fr

- Tél. : 04.26.31.85.14.



LA PRESTATION COMPENSATOIRE (PRATIQUES ET ENJEUX)

Colloque organisé le

Jeudi 22 octobre 2009

par le Centre de droit de la famille
en collaboration avec
le Conseil Régional des Notaires,
le Barreau de Lyon,
la Cour d'appel de Lyon
et l'Institut des métiers du notariat de Lyon.

Le colloque aura lieu à la Faculté de droit,
Université Jean Moulin - Lyon 3,
Amphithéâtre Roubier,
15, quai Claude Bernard
69007 Lyon

Journée d'étude validée dans le cadre
de la formation continue

8 h 30 – Accueil des participants

9 h 00 – Allocutions d'ouverture

Monsieur Jean TROTEL,
Premier Président de la Cour d'appel de Lyon
Maître Rémi CHAINE,
Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Lyon
Maître Xavier GINON,
Président du Conseil régional des notaires

9 h 15 – Présentation de la journée

Monsieur Hugues FULCHIRON,
Professeur à l'Université Jean Moulin, Lyon III
Directeur du Centre de droit de la famille

Présidence de séance par Monsieur Louis-Augustin BARRIERE,
Doyen de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon III

9 h 30 – Principes directeurs de la prestation compensatoire

Madame Anne LEBORGNE,
Professeur à l'Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III
Directeur du Master 2 recherche Droit privé fondamental
Directeur de l'Institut d'études judiciaires

**9 h 50 – Prestations, compensations, maintenance :
panorama des droits européens**

Madame Frédérique GRANET,
Professeur à l'Université de Strasbourg
Directeur du Centre de Droit privé fondamental

**10 h 10 – La prestation compensatoire aujourd'hui : état de la
jurisprudence**

Madame Virginie LARRIBAU-TERNEYRE
Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

10 h 30 – Questions

10 h 45 – Pause

Présidence de séance par Monsieur Hugues FULCHIRON,
Professeur à l'Université Jean Moulin, Lyon III
Directeur du Centre de droit de la famille

**11 h 00 – Présentation de l'enquête menée auprès du Tribunal
de grande instance de Lyon (année 2007)**

**11 h 30 – L'expérience d'encadrement du calcul des pensions
alimentaires**

Madame Isabelle SAYN
*Chargée de recherche au CNRS, CERCRID – Université Jean
Monnet, Saint-Etienne*

11 h 50 – Débat général

12 h 30 – Déjeuner libre

14 h 00 – Travaux en ateliers

Atelier 1 : *La détermination de la prestation compensatoire (montant, stratégies, aspects civils et fiscaux).* Sous la direction de Monsieur Michel FICAGNA, Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de Lyon, et de Maître Sylvain THOURET, avocat, avec la participation de Monsieur Patrick AUDUGE, Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de Lyon ; Maître Laurent-Noël DOMINJON, notaire ; Maître Pascale GOUGAUD, avocat ; et Maître Wilfried MERLE, notaire.

Atelier 2 : *La prestation compensatoire dans le cadre du règlement global des intérêts patrimoniaux des époux* Sous la direction de Maître Annie ROLLET, notaire, avec la participation de Madame Géraldine BORDAGI, Vice-Présidente du Tribunal de Grande Instance de Lyon ; et de Maître Myriam PICOT, avocat.

16 h 00 – Restitution des travaux en ateliers et débat général

Par l'équipe du Centre de droit de la Famille de l'Université Jean Moulin Lyon III.

17 h 00 – Rapport de synthèse

Monsieur Philippe MALAURIE
Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas, Paris II